

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-54-220725-06**

SEANCE DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; Mme Victoria COLOMBANI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M BARBONI Toussaint ; Mme Murielle ELEGANTINI ; M Filippu Antone ANGELI ; MME Marie-Pierre GAMBOTTI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Jules-François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : Mme Marie Josée SANTONI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : M GUIDICELLI Sébastien par M André ROCCHI ; Mme PAOLI Lisa par Mme Anne-Marie CHIODI ; M OTTOMANI Jean-François par M Vincent SUSINI ; M Franck PAOLI par M Toussaint BARBONI ; Mme MURGIA Sandrine par Christian PAOLI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FILIPPINI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 17	Absents : 4	Représentés : 6	Votants : 23
Vote pour : 20	Vote contre : 3	Abstention : 0		
Affichage en date du : 16/07/2025	Convocation : 16/07/2025			

OBJET : SECURISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE ET DEPARTEMENTALE EN AGGLOMERATION. DEMANDE DE FINANCEMENT A LA COLLECTIVITE DE CORSE.

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le Code de la route, notamment les dispositions relatives à la sécurité des usagers ;
- Vu la nécessité d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes sur les voies publiques ;
- **Vu** les compétences de la commune en matière de voirie communale et de sécurité routière ;

Le Maire expose :

Dans un objectif de sécurisation des voiries traversant la commune, trois chantiers prioritaires ont été identifiés et doivent être réalisés dans les meilleurs délais.

1. Sécurisation de la RD 244 en agglomération :

- **Vu** que la RD 244, du rond-point de Migliacciaru jusqu'aux abords des HLM de Morta, a subi d'importantes dégradations consécutives aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement ;
- **Vu** que cette portion de route départementale va être entièrement réhabilitée par la Collectivité de Corse ;
- **Vu** le danger évident pour les piétons et les riverains, dû à la vitesse excessive des véhicules empruntant la RD 244 traversant la commune ;
- **Vu** le nombre d'accidents graves, voire mortels, recensés avant la mise en place des premiers ralentisseurs ;
- **Vu** que cette portion de 2.000 mètres linéaires est située en agglomération, et afin de prévenir tout risque, il s'avère nécessaire de réimplanter ou repositionner des dispositifs de ralentissement :

Liste des ralentisseurs (repères kilométriques indicatifs) :

- Type ralentisseur trapézoïdal : à Migliacciaru PK 3.522
- Dos d'âne : PK 3.672 (en lieu et place de l'existant)
- Dos d'âne : PK 3.820 (déplacé)
- Dos d'âne : PK 3.970 (déplacé)
- Dos d'âne : PK 4.110 (déplacé)
- Dos d'âne : PK 4.260 (déplacé)
- Dos d'âne : PK 4.382 (en lieu et place de l'existant)
- Dos d'âne : PK 4.480 (en lieu et place de l'existant)
- Dos d'âne : PK 4.620 (en lieu et place de l'existant)
- Dos d'âne : PK 4.768 (en lieu et place de l'existant)
- Dos d'âne : PK 4.905 (en lieu et place de l'existant)
- Dos d'âne : PK 5.050 (déplacé)
- Ralentisseur trapézoïdal : à Morta PK 5.205

Montant estimé des travaux pour ce chantier :

- Pose des ralentisseurs : 29.201,25 € HT
- Marquage au sol : 2.567,20 € HT
- Total RD 244 : 31 768,45 € HT**

2. Réalisation de travaux de voirie sur la voie communale « Via Romana » à Casamozza :

Ce chantier concerne la sécurisation d'une section fréquentée de voirie communale par des aménagements adaptés (ralentisseur, marquage).

- Pose ralentisseur : 3.601,60 € HT
- Marquage au sol : 100,00 € HT

Montant estimé : 3.701,60 € HT

3. Travaux de marquage à divers endroits de la commune et fourniture et pose de panneaux de signalisation verticale :

Ce chantier vise à renforcer la signalisation horizontale et verticale : marquages STOP, passages piétons, cédez le passage, marquages spécifiques de sécurité, etc.

- Marquage au sol : 2.329,60 € HT
- Signalisation verticale : 3.780,00 € HT

Montant estimé : 6.109,60 € HT

Montant total estimé des travaux des trois chantiers : 41.579,65 € HT

Afin de permettre la réalisation de ces investissements, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le plan de financement suivant :

	Taux	Montant
Collectivité de Corse (amendes de police)	80 %	33 263,72 €
Commune de Prunelli-di-Fium'Orbu	20 %	8 315,93 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De faire** réaliser les travaux de sécurisation sur la RD 244, la voie communale « Via Romana » et à divers endroits de la commune ;
- **D'adopter** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Pour le Maire empêché
 1^{er} adjoint
Christian PAOLI



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :